S

8° M suppl. 127

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

20

# LE BARON LIEDTS

MEMBRE DU CONGRÈS NATIONAL, MINISTRE D'ÉTAT, ETC.

PAR

THÉODORE JUSTE

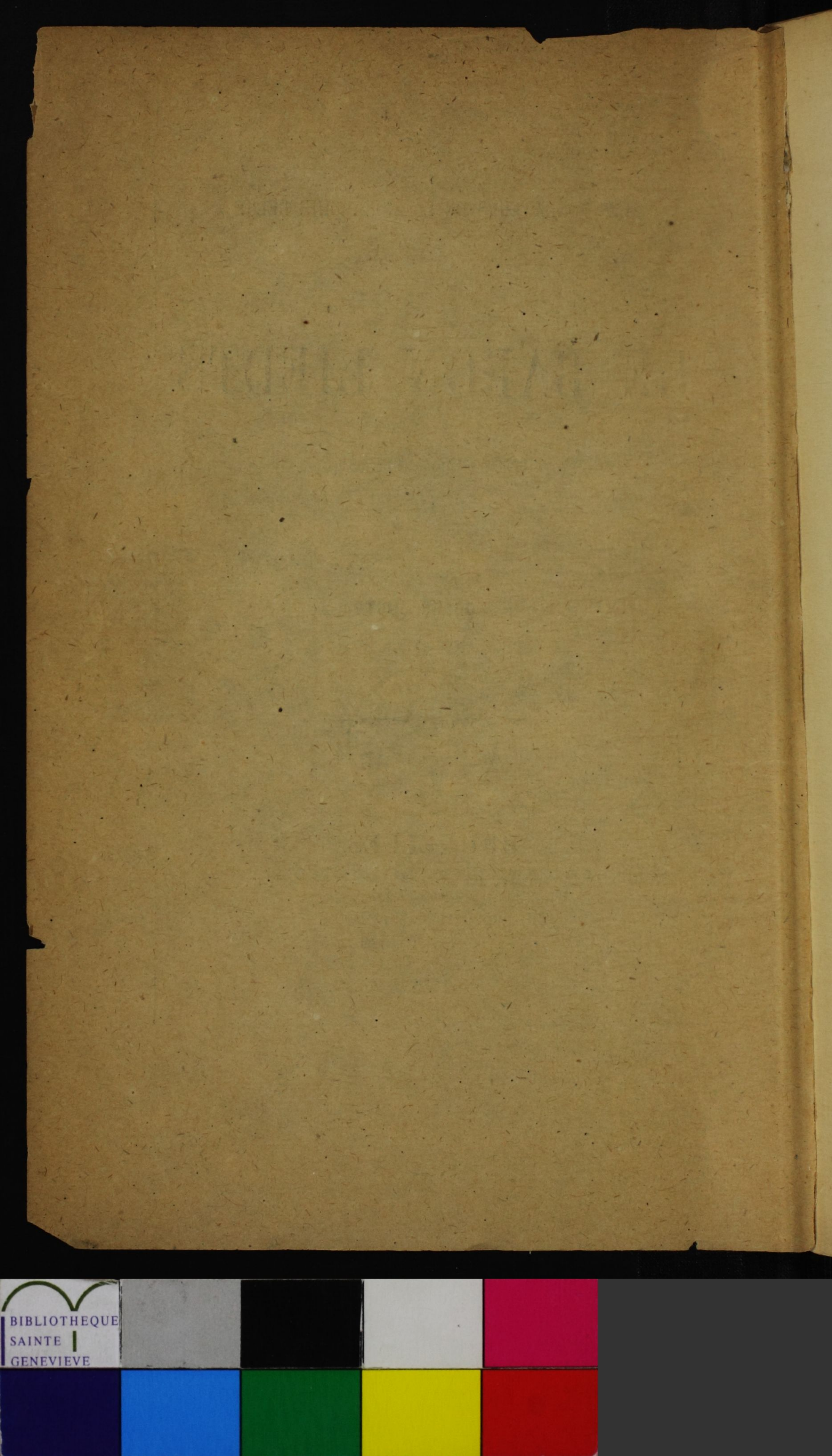



BRUXELLES
LIBRAIRIE C. MUQUARDT
LIBRAIRE DU ROI
45, RUE DE LA RÉGENCE, 45
MÊME MAISON A LEIPZIG

1878

M
127

BIBLIOTHEQUE SAINTE GENEVIEVE


BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

8° M - Suppl. 127

# LE BARON LIEDTS

7306

BIBLIOTHEQUE SAINTE GENEVIEVE

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

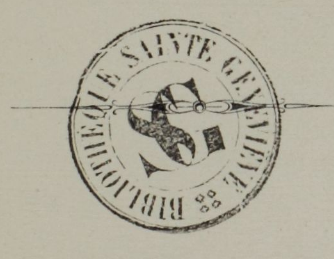
LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

# LE BARON LIEDTS

MEMBRE DU CONGRÈS NATIONAL, MINISTRE D'ÉTAT, ETC.

PAR

**THÉODORE JUSTE**




BRUXELLES
LIBRAIRIE C. MUQUARDT
LIBRAIRE DU ROI
45, RUE DE LA RÉGENCE, 45
MÊME MAISON A LEIPZIG

1878

FRANÇ. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EMM. DEVROYE,
Bruxelles, 21, rue de la Limite.

# LE BARON LIEDTS

Charles-Augustin Liedts naquit à Audenarde le 2 décembre 1802. Il fit de brillantes études à l'université de Gand, prit part au concours général de 1822 et obtint la palme. L'année suivante il devenait membre du barreau de sa ville natale. A une instruction solide il joignait l'amour du travail, une gravité naturelle et toutes les autres qualités qui devaient lui faciliter l'accès des hautes positions où il fut successivement appelé.

La Révolution de 1830 trouva en lui un chaud adhérent et un actif auxiliaire. Il était commissaire du gouvernement provisoire près le tri-

bunal de première instance de Gand lorsque, le 3 novembre, le district d'Audenarde l'élut député au Congrès national.

Liedts, alors âgé de vingt-huit ans, était un des plus jeunes membres de l'assemblée. Il accepta les fonctions de secrétaire et les garda jusqu'à l'avénement du Roi; il avait pour collègues J.-B. Nothomb, Ch. Vilain XIIII et H. de Brouckere. Se renfermant autant que possible dans les attributions qui lui avaient été confiées par l'assemblée, Liedts n'eut point l'ambition de briller au premier rang des orateurs. On peut même dire qu'il cherchait trop à s'effacer. Au point de vue des opinions, il était un progressiste comme H. de Brouckere, un libéral avancé plutôt qu'un unioniste. Il présenta, avec MM. Forgeur, Barbanson et Fleussu, un projet de constitution qui, s'éloignant en des points essentiels du projet définitif, ne fut cependant pas sans influence sur les délibérations de l'assemblée (1).

En se prononçant, le 19 novembre, pour une

(1) *Voir* ce que nous avons dit de ce projet dans la notice consacrée à *Eugène Defacqz* et à *Joseph Forgeur*. Leur plan est inséré dans les *Discussions du Congrès national,* t. IV, pp. 50 et suiv.

monarchie constitutionnelle représentative sous un chef héréditaire, Liedts s'exprimait en ces termes :

« ... Dans l'état actuel de la civilisation européenne, que le pouvoir soit remis entre les mains d'un seul ou de plusieurs, qu'il soit attribué pour un temps ou pour toujours, ce n'est plus dans de vains prestiges ni dans l'éclat de la pourpre que ceux qui gouvernent trouvent leur force, mais dans l'opinion publique : c'est elle qui élève les trônes et qui brise les sceptres, et ce serait une erreur grossière de croire que le luxe et le faste sont encore aujourd'hui inséparables d'une monarchie. — Le peuple, disions-nous, veut avant tout la stabilité de l'ordre social. Et quel autre qu'un chef héréditaire peut nous l'apporter? Loin de finir la révolution, loin d'assurer le repos de la patrie, un pouvoir temporaire ne ferait qu'engager une nouvelle lutte, d'autant plus terrible qu'elle serait périodique, et que le pays deviendrait un champ clos, où les partis se livreraient un combat à mort, chaque fois que l'élection d'un chef devrait avoir lieu. L'histoire de la Pologne nous en fournit malheureusement l'exemple. — En résumé : un chef héréditaire, aux conditions d'une constitution des plus libérales, tel

est le cri de ma conscience, et le vœu de la majorité des Belges; tel est le principe qui rendra la patrie heureuse au-dedans, la fera respecter au dehors, et raffermira de plus en plus la paix de l'Europe [1]. »

Liedts avait voté pour l'exclusion des Nassau, et ce vote était la conséquence de celui qu'il avait émis pour l'indépendance du peuple belge. Il se montra, comme la fraction du Congrès à laquelle il appartenait, partisan du duc de Nemours. Celui-ci ne devint pas roi, et, le trône demeurant vacant, la régence fut déférée au président du Congrès, le baron Surlet de Chokier, jusqu'à l'avénement du prince Léopold de Saxe-Cobourg. M. Liedts vota pour le prince Léopold; mais, d'autre part, il se prononça contre l'adoption du traité préliminaire des dix-huit articles, qui seule cependant pouvait rendre possibles l'acceptation et l'avénement de l'élu. Grâce à la sagesse de la majorité, tous les obstacles furent aplanis et le premier roi des Belges fut inauguré sur la Place Royale à Bruxelles, le 21 juillet 1831. Comme secrétaire du Congrès, Liedts participa à cette imposante solennité; ce fut lui qui présenta

[1] *Discussions du Congrès national*, t. I[er], p. 191.

au Roi la plume avec laquelle devait être signé le procès-verbal de la prestation du serment constitutionnel [1].

Surlet de Chokier, qui s'était retiré dans son domaine de Gingelom, écrivait un peu plus tard à son « cher et ancien collègue », en lui renvoyant des procès-verbaux du Congrès : «... Si, dans vos prochaines vacances, vous venez à diriger vos courses vers les provinces de Namur et de Liége, si riches en beaux sites et en industrie, je vous prie de vous souvenir qu'un vieux pêcheur célibataire, ci-devant votre président et collègue, habite en province de Limbourg près de la petite ville de Saint-Trond et qu'il compte bien que vous viendrez le visiter dans sa douce et paisible retraite... »

Pendant la session du Congrès M. Liedts avait quitté le parquet pour entrer dans la magistrature; il avait été nommé (19 janvier 1831) président du tribunal de première instance d'Anvers. Mais il n'abandonna point la carrière parlementaire. Audenarde l'envoya,

(1) On s'aperçut, au dernier moment, qu'il manquait une plume, et il fallut envoyer immédiatement un huissier à l'hôtel du Régent. Quand le roi eut signé, il rendit la plume à M. Liedts, qui la conserva soigneusement et la fit encadrer en souvenir de ce jour mémorable.

le 29 août 1831, à la Chambre des Représentants, et ce mandat fut constamment renouvelé jusqu'en 1848. Pendant les trois premières sessions M. Liedts fit partie du bureau en qualité de secrétaire, et, depuis 1835 jusqu'en 1840, il fut l'un des deux questeurs de l'assemblée.

Dans la première session des Chambres, le jeune député d'Audenarde présenta (22 novembre 1831) le rapport sur le projet de réorganisation judiciaire. Quelques mois après [1], il se signalait dans la discussion de la loi qui créait un ordre national; ce n'était point pour l'approuver : il avait des scrupules constitutionnels quant à l'institution d'un ordre *civil*, et il s'efforça, mais en vain, de faire prévaloir son opinion. Il n'aurait pu prévoir alors qu'il serait un jour grand cordon de l'ordre de Léopold.

Dans la session de 1834-1835, M. Liedts demanda la révision de la législation de 1822 sur les impôts, surtout en ce qui concernait l'impôt foncier. Mais, en général, jusqu'en 1840, sa participation aux débats parlementaires ne fut ni active ni prépondérante; il se renfermait

(1) 2 juillet 1832.

plus volontiers dans les attributions qu'il devait à la confiance de ses collègues. De la gauche il avait passé au centre lorsque le gouvernement l'appela, en 1838, à faire partie de la commission d'État qui, sous la présidence de M. d'Huart, ministre des finances, était chargée de la révision des dettes dont la Conférence de Londres voulait surcharger la Belgique. Cette commission se composait de MM. Du Jardin, Isid. Fallon, Liedts et Barthélemy Du Mortier, qui rendit alors des services éminents par des écrits dont l'influence et le retentissement furent immenses. En résumé, il fut démontré que la part des Belges dans les dettes existant au moment de la dissolution du royaume des Pays-Bas, au lieu de s'élever à 8,400,000 florins de rente, comme le soutenait la Conférence de Londres, ne devait s'élever qu'à une rente de 2,215,000 florins. Quoique cette évaluation n'ait point été admise, la Belgique obtint cependant une réduction notable : elle fut affranchie des arrérages et ne dut payer qu'une rente annuelle de 5,000,000 de florins.

M. Liedts, qui avait voté en 1831 contre le traité des vingt-quatre articles, modifia son opinion en 1839. Il fut un éloquent défenseur du traité de paix définitif. Il soutint (8 mars)

que la compétence de la Chambre pour l'acceptation du traité était évidente et incontestable; qu'elle pouvait l'adopter sans violer la Constitution, qu'elle le devait même si sa conscience lui criait que la loi de la nécessité le commandait [1].

Après l'adoption et la ratification du traité, M. Liedts fut (17 juin 1839) désigné pour faire partie de la commission de liquidation d'Utrecht avec MM. Fallon et Du Jardin.

Quelques jours auparavant (le 11 juin), en même temps qu'il était réélu représentant d'Audenarde, les électeurs d'Anvers l'honoraient aussi de leurs suffrages [2]. Il opta pour Audenarde.

Le ministère présidé par M. De Theux se retira en 1840, et Joseph Lebeau, appelé à constituer un nouveau cabinet, chercha à le rendre homogène.

Dans ce cabinet libéral, formé le 18 avril, M. Liedts eut le portefeuille de l'intérieur. Ses collègues étaient : M. Lebeau aux affaires étran-

(1) Voir *Histoire parlementaire de la Belgique,* par L. HYMANS, t. Ier, p. 655.

(2) Déjà, en 1836, il avait été élu conseiller communal à Anvers.

gères, M. Rogier aux travaux publics et à l'instruction publique, M. Leclercq à la justice et M. Mercier aux finances. « Tous les ministres, dit un publiciste, appartenaient à l'opinion libérale. M. Liedts, il est vrai, n'appartenait au libéralisme que par sa foi politique; ses croyances religieuses bien connues offraient des garanties aux catholiques [1]. »

Il faut ajouter que jamais M. Liedts ne s'est mêlé avec passion à la lutte des partis. Ses goûts, ses connaissances spéciales, son tempérament même faisaient plutôt de lui un administrateur. Et, dans l'administration, il excellait, il n'avait guère de rival [2].

Quand M. Nothomb essaya, après la retraite

(1) Voir *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, par J.-J. THONISSEN, 2e édit., t. III, p. 57.

(2) On doit à M. Liedts la création de la *Commission de statistique* (arrêté royal du 16 mars 1841) et le premier Exposé de la situation du royaume. « Le 18 mars 1841, M. Liedts, ministre de l'Intérieur, a présenté au roi Léopold Ier, pour la période finissant à 1840, un Exposé de la situation du royaume d'après les renseignements puisés dans les rapports sur la situation administrative des provinces et des communes, prescrits par les lois du 30 mars et du 30 avril 1836. » (Voir *Exposé de la situation du royaume de* 1861 *à* 1875. (Avant-propos.)

de MM. Lebeau et Rogier, de reconstituer ce qu'il appelait la « majorité historique », c'est-à-dire la majorité unioniste; quand M. Nothomb devint le chef d'un ministère mixte, M. Liedts crut pouvoir accepter les fonctions de gouverneur du Hainaut (13 avril 1841). Il ne tarda point à se faire aimer par la loyale population wallonne. Il se conciliait toutes les sympathies par la droiture de son caractère et son affabilité. Lui-même se plaisait dans cette province où il pouvait étudier à loisir les grandes questions économiques et sociales qui étaient sa préoccupation constante.

En 1843, M. Nothomb offrit au gouverneur du Hainaut le portefeuille de la justice. Il lui écrivait, le 13 avril :

« Le Roi me charge de vous rendre compte de la situation et de faire un appel à votre dévouement.

« Vous connaissez les événements qui ont amené l'*intérim* de la justice et celui de la guerre.

« Un troisième *intérim* existe depuis le 30 mars, celui des affaires étrangères, par suite de la démission donnée par le comte de Briey pour un dissentiment intérieur, démission qui est restée secrète, mais qui n'en a pas moins été maintenue.

« Hier, 12, après la clôture de la session, mes deux collègues restants, MM. Smits et Desmaizières et moi avons également envoyé nos démissions au Roi pour donner à Sa Majesté une entière liberté d'action.

« Ce matin, mes deux collègues ont exprimé le désir que leurs démissions seules fussent acceptées, ajoutant qu'ils me verraient avec plaisir venir au ministère dans une combinaison nouvelle.

« Le Roi voudrait composer le ministère suivant :

« Justice : vous;

« Affaires Étrangères : général Goblet;

« Finances : Mercier. — Ils acceptent;

« Travaux publics : Dechamps. — Il acceptera;

« Guerre : le colonel Dupont, qui ne refusera pas.

« Intérieur : moi.

« Je désire vivement qu'à la réception de ce billet vous puissiez vous rendre ici. Le secret le plus absolu est indispensable, et le secret n'est possible qu'en procédant avec une extrême promptitude. »

M. Liedts, naguère collègue de MM. Lebeau et Rogier, eut des scrupules ; peut-être aussi pré-

férait-il le gouvernement du Hainaut. Il déclina l'offre de M. Nothomb, et le portefeuille de la justice fut confié à M. d'Anethan, alors avocat général près la Cour d'appel de Bruxelles.

De son côté, M. Liedts voyait grandir son influence. Il fut élu président de la Chambre, le 17 novembre 1843, et ces éminentes fonctions, il devait les conserver pendant cinq sessions consécutives, c'est-à-dire jusqu'à sa retraite du Parlement.

En 1845, une nouvelle tentative avait été faite près de M. Liedts pour qu'il consentît à entrer au ministère avec M. d'Huart. « M. d'Huart, disait une lettre confidentielle du 17 juin, a considéré la circonstance comme assez grave pour ne vouloir pas prendre sur lui la responsabilité d'un refus. — Le Roi vous fera le même appel qu'à lui; il s'adresse à vos sentiments de dévouement et à votre intelligence d'homme politique. Sa Majesté vous laissera le choix entre plusieurs portefeuilles. — Aux termes où nous en sommes, votre acceptation reconstitue le cabinet et votre refus remet tout en question et peut entraîner les plus graves conséquences. — La retraite de M. Nothomb est aussi irrévocable que si elle était insérée au *Moniteur*. »

La démission de M. Nothomb fut en effet

acceptée le 19 juin; mais M. Liedts déclina encore une fois l'offre qui lui était adressée. Il ne consentit à entrer ni définitivement ni temporairement dans le ministère qui se reconstituait laborieusement et qui fut enfin complété, le 30 juillet, sous la présidence de M. Van de Weyer.

Quelques jours après, le 12 août, M. Liedts était nommé gouverneur du Brabant, malgré ses instances pour rester dans le Hainaut.

Deux ans s'écoulèrent. Les unionistes d'abord, les catholiques ensuite perdirent successivement le pouvoir, et un cabinet libéral se forma, le 12 août 1847, sous la présidence de M. Rogier. M. Liedts, nommé ministre d'État, demeura président de la Chambre des représentants. Il dirigea, en cette qualité, les mémorables séances qui suivirent la révolution française de février 1848 [1].

[1] Les deux lettres suivantes se rattachent à cette époque :

« Laeken, le 12 mars, au soir.

« Mon cher Président,

« Je crois qu'il est extrêmement désirable que je puisse vous voir demain matin avant que vous alliez à la section

On se trouvait en présence d'une réforme électorale et d'une réforme parlementaire.

centrale. Je sais que vous êtes matinal ; pourrais-je vous proposer de venir à 9 heures, moins un quart ? Je serais enchanté de causer un peu avec vous.

« Léopold. »

« Bruxelles, le 2 avril 1848.

« Monsieur le Président,

« Les nouvelles que je reçois de Paris me font vivement désirer que la section centrale s'occupe immédiatement du crédit relatif à mon département.

« Toute l'Europe se met sur pied de guerre et tous les objets nécessaires aux armées vont doubler de prix.

« La France vient de faire une commande de 30,000 chevaux. L'Allemagne ne laissant plus sortir un seul cheval, c'est sur notre pays que les marchands vont s'abattre.

« Enfin j'apprends de source certaine que des ordres sont donnés pour augmenter l'armée française de 300,000 hommes. Il est important, essentiel que notre armée soit promptement mise en état de faire face aux événements qui peuvent surgir et je vous prie en grâce de hâter autant que possible l'examen du crédit de neuf millions qui vous est soumis.

« Agréez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« B^on Chazal. »

Le 11 avril 1848, devançant la loi sur les incompatibilités, M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire de Belgique en Prusse, écrivait de Berlin à M. Liedts : « Ayez la bonté, si ce n'est fait, de faire insérer, en tête du *Moniteur*, le texte de ma lettre de démission. — Vous devez être fier d'être *président* d'une Chambre belge. Je suis accablé de félicitations, de compliments, que je refuse, en disant : « Je vois tomber « tant de grandes choses qu'il faut se refuser de « tout mouvement d'orgueil. » M. Nothomb trouvait, au surplus, le projet sur les incompatibilités trop absolu. « On arrivera, disait-il, à « subalterner » les Chambres et à consacrer la suprématie de l'administration, double résultat fort peu libéral. » Il aurait voulu l'exclusion des fonctionnaires inférieurs et l'admission des fonctionnaires élevés avec limitation par chambre et par corps. La réforme fut radicale [1]. M. Liedts vota la loi et donna sa démission de représentant.

[1] « Elle est exagérée, écrivait M. E. Van den Peereboom. Il fallait fortifier le Parlement, en l'épurant ; on l'a énervé, en lui enlevant des éléments indispensables à sa bonne constitution. » (*Du régime représentatif en Belgique*, (1841-1848) par E. Van den Peereboom (Bruxelles, 1856, t. II, p. 298).

Dans les premiers jours de septembre 1848, M. Liedts fut chargé d'une mission secrète à La Haye. Il n'était revêtu d'aucun caractère officiel; il paraissait faire un simple voyage d'agrément et n'avoir d'autre but, dans ses communications avec les hommes d'État hollandais, que d'entretenir les cordiales relations qu'il avait déjà nouées avec eux. En réalité, il devait sonder attentivement leurs dispositions et s'assurer si le cabinet de Bruxelles pouvait persister dans l'espoir qu'il avait conçu d'obtenir certains avantages en faveur de l'industrie gantoise pour l'exportation de ses tissus de coton aux Indes orientales. M. Liedts eut un curieux entretien avec le ministre des affaires étrangères, M. le baron de Bentinck, rappelé récemment de Bruxelles où il représentait le roi Guillaume II. M. de Bentinck logeait à l'*Hôtel de Turenne*, et travaillait le jour au ministère. « ... — Je n'ai pas, dit M. de Bentinck, loué de maison parce que notre ministère n'est qu'un ministère de transition. Aussitôt que la révision de la loi fondamentale sera achevée, ce qui aura lieu sous peu, j'espère, comme plusieurs de mes collègues, que le roi daignera accepter notre démission et qu'il me permettra de reprendre mon poste à Bruxelles. — Si tels sont vos vœux,

repartit M. Liedts, vous devriez en habile diplomate faire précéder votre retour parmi nous par l'annonce de quelque acte, qui, tout en resserrant les liens entre les deux pays, assure chez nous la continuation du travail, et prévienne toute commotion politique. — J'y ai souvent songé; ce serait un moyen de me faire bien venir chez vous : mais, croyez-moi, Monsieur Liedts, nous ne sommes pas en situation de rien faire. La refonte de nos institutions fondamentales est un acte d'une telle importance, elle nous occupe si exclusivement, nous avons pour l'accomplir tant de difficultés à vaincre, que ce serait folie à nous, ministres d'un jour, de nous créer des difficultés nouvelles; et c'en eût été une énorme, si nous avions accordé à l'industrie gantoise le privilége qu'on réclamait pour elle, il y a quelques mois. — Sans doute, la réforme de la constitution a une grande importance, mais ce qui n'est pas moins important, c'est que, vous et nous, nous traversions heureusement la tempête qui continue à nous menacer. » L'entretien se prolongea sans aboutir à un résultat satisfaisant. « Ni convention à titre gratuit ni autre », tel fut le dernier mot de M. de Bentinck.

M. Liedts connaissait assez intimement, de-

puis 1839, M. Baud, ancien gouverneur général des Indes orientales et ministre des colonies sous l'administration précédente. Il l'interrogea sur les dispositions du ministère. « Ce que vous ignorez peut-être, répondit M. Baud, c'est que le pays, et le roi surtout, voient le salut des Pays-Bas dans le monopole de la mère-patrie avec les colonies. On est tellement jaloux de ce privilége que la moindre dérogation qu'on voudrait y faire exciterait des clameurs d'un bout du pays à l'autre — Mais si la Belgique offrait des compensations... — Tout cela ne suffirait pas, le monopole avec Java est une espèce d'arche sainte à laquelle aucun ministère n'osera toucher d'ici à fort longtemps [1]. »

Trois ans après, M. Liedts retournait à La Haye. Il était adjoint au général Willmar, ministre accrédité, pour négocier le renouvellement des stipulations commerciales existant entre les deux pays. Les lettres, que nous allons citer, démontreront surabondamment les services que M. Liedts rendit en cette occasion. M. d'Hoffschmidt, ministre des affaires étrangères, écri-

[1] *Voir*, dans la collection des *Fondateurs de la monarchie belge, Notes historiques et biographiques*, d'après des documents inédits, I^re^ série, pp. 96-104.

vait, le 25 août 1851, aux deux plénipotentiaires belges :

« Permettez-moi de venir, par lettre particulière, appeler toute votre attention sur la nécessité de terminer le plus tôt possible l'importante négociation dont vous êtes chargés. Le gouvernement n'a certes qu'à s'applaudir du talent, du zèle et de la persévérance que vous déployez en présence des revirements et des tergiversations de vos adversaires ; mais, comme vous le savez, il est des circonstances particulières qui nous forcent à en finir. D'un autre côté, j'ai fort peu d'espoir d'obtenir plus que nous n'avons obtenu jusqu'à présent. Je remarque, au contraire, que plus nous prolongeons la discussion et plus ces messieurs reculent. Notre opinion est donc qu'il faut accepter et parapher.

« J'espère que la conférence d'aujourd'hui sera décisive. »

Le 20 septembre, les plénipotentiaires purent enfin annoncer l'heureuse clôture de la négociation confiée à leur dévouement et à leur habileté. Le 24, le ministre des affaires étrangères leur écrit :

« La difficile négociation que le gouvernement du Roi avait confiée à votre patriotisme et

à vos lumières vient, après avoir traversé bien des obstacles, d'aboutir à un résultat.

« Le traité de 1846 ne tombera pas, nos relations commerciales avec les Pays-Bas ne demeureront point sans sauvegarde. Le nouvel arrangement qui vient de sortir de vos travaux non-seulement maintiendra, mais, tout autorise à l'augurer, accroîtra l'activité des échanges entre les deux pays. Tout acte de cette espèce soulève des critiques et il en sera ainsi aussi longtemps qu'en matière de traités il ne sera pas possible d'obtenir des concessions sans en faire. Mais, pour tout homme de bonne foi, pour tout homme surtout qui se rendra un compte approfondi de la situation qui a formé le point de départ de la négociation, le traité du 20 septembre remplira et dépassera ce que nous pouvions légitimement nous promettre.

« Ce jugement, Messieurs, est, en particulier, celui du gouvernement du Roi et c'est une vive satisfaction pour moi d'avoir à vous en faire part.

« Il ne m'est pas moins agréable de vous adresser les remercîments que mérite le service important que vous venez de rendre au pays.

« Je vais rendre compte au Roi des princi-

pales dispositions de l'arrangement que vous venez de signer et ne laisserai pas ignorer à Sa Majesté la très-large part qui revient à vos habiles et persévérants efforts dans le résultat qui a été définitivement obtenu. »

Après l'échange des ratifications, le ministre des affaires étrangères réitéra à M. Liedts les remercîments du gouvernement pour la part importante qui lui revenait, disait-il, dans un acte touchant de si près aux grands intérêts du pays :

« Ce n'est pas sans un vif sentiment de satisfaction que j'ai reçu la nouvelle officielle de l'échange des ratifications du traité du 20 septembre. Les relations commerciales entre les deux pays réglées et garanties pour un nouveau terme de cinq années, c'est sans doute un fait d'un très-haut intérêt pour la Belgique et la Hollande, mais le traité du 20 septembre a encore un autre mérite : c'est un lien puissant entre les deux pays, c'est un gage efficace de leurs bons rapports ; c'est, en un mot, un acte politique non moins qu'un acte commercial, et, sous son double aspect, les deux gouvernements ne peuvent que se féliciter de le voir maintenant à l'abri de toute vicissitude. »

Déjà M. Liedts était chargé d'une autre négociation, plus difficile, plus délicate. Il s'agissait

de renouveler le traité de commerce avec la France qui expirait le 10 août 1852. Or le cabinet des Tuileries exigeait la suppression de la contrefaçon littéraire et refusait d'accorder, en échange de cet avantage, des réductions de tarif. Démissionnaires après les élections du 8 juin, les ministres belges demandèrent que le traité de 1845 fût prorogé jusqu'au 1er janvier 1853 afin que la situation passât intacte aux mains de leurs successeurs. Le cabinet des Tuileries répondit qu'il ne pouvait être question de proroger d'un seul jour le traité de 1845 à moins que la Belgique ne consentît à signer immédiatement une convention destinée à garantir la propriété littéraire entre les deux peuples. Les négociations furent reprises et aboutirent à la convention signée, le 22 août, par M. Firmin Rogier, ministre de Belgique à Paris, et par M. Liedts. Cette convention attestait dans son préambule le rétablissement des bons rapports entre les deux gouvernements et accordait à la Belgique quelques faveurs douanières en échange du profit que la France allait retirer de l'abolition de la contrefaçon [1].

[1] Voir *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, par Thonissen, t. III, p. 282.

La convention du 22 août amena la retraite irrévocable de M. Frère-Orban, ministre des finances. Cet homme d'État ne croyait pas pouvoir donner son assentiment à l'arrangement qui était approuvé par ses collègues. Il eut pour successeur intérimaire M. Liedts, le négociateur de la convention. « Ne vous effrayez pas trop, je vous prie, lui écrivait M. Rogier (17 septembre 1852) », il ne s'agit que d'une mission temporaire, d'où vous sortirez quand vous voudrez. Mais dans la petite session qui va s'ouvrir il sera nécessairement beaucoup question de l'affaire française et du rôle que nos négociateurs y ont pris. Nul ne sera plus à même que vous de donner des explications authentiques ; cela est tellement vrai qu'il eût été indispensable de vous nommer *commissaire royal* s'il n'eût pas été possible de vous assigner une autre position plus officielle encore. C'est ce que le Roi vient de me faire observer... La session sera purement et simplement *diplomatico-française*, et c'est votre affaire. »

Pendant une courte absence de M. Liedts, l'arrêté qui lui confiait le portefeuille des finances était signé et envoyé au *Moniteur*. On lit dans une autre lettre :

« Je sors de chez vous, et je regrette bien de ne pas vous avoir trouvé. Je vous portais, de la part du Roi, un arrêté que S. M. vient de signer pour vous donner l'*intérim* des finances.

« Le Roi a signé cet arrêté sans vous avoir ni vu ni consulté, parce que M. Rogier lui a dit que vous aviez paru comprendre la nécessité de la chose et que vous aviez hier au soir accepté aux 4/5.

« Il ne s'agit que d'une bonne quinzaine de jours, c'est-à-dire la durée de la petite session extraordinaire. M. Rogier avait de grands scrupules à envoyer l'arrêté à l'impression sans avoir votre assentiment positif. Le Roi a cru pouvoir lever ses scrupules en lui disant que l'*intérim* pour si peu de temps ou la nomination de *commissaire royal* était, au point de vue de votre liberté et de vos répugnances ministérielles, une seule et même chose. Vous serez de toute manière pendant cette petite session et nécessairement, constamment en cause, et sur la brèche. Il a fallu ces considérations toutes particulières pour passer outre cette fois, après tant d'occasions antérieures où vos objections ont toujours été respectées. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'un retard de vingt-quatre heures pourrait détruire l'effet de

la mesure, en donnant une chance de priorité au décret français sur la démission et le remplacement du ministre des finances. »

Le 19 septembre, le Roi lui-même s'adresse dans les termes suivants à l'homme d'Etat dont le concours était si vivement désiré :

« Laeken, le 19 septembre 1852.

« MON CHER MINISTRE,

« Je connais et je respecte votre répugnance d'être Ministre et vous pouvez compter sur moi que votre liberté vous sera rendue immédiatement après la petite session qu'on fera bien courte. En acceptant pour quelques semaines un ministère, vous rendrez un bien grand service au pays, car je crois que la solution des difficultés ministérielles devait justement être comme elle est. Je dois ajouter mes remercîments bien sincères pour la manière distinguée dont vous avez emporté la convention du 22 août; arrive que voudra, cette convention reste un grand avantage.

« Croyez-moi toujours animé pour vous des sentiments les plus affectueux.

« LÉOPOLD. »

Six semaines après, M. Rogier quittait le pouvoir à la suite d'un incident parlementaire très-imprévu. Un arrêté royal avait convoqué les Chambres pour le 27 septembre. « Le chef du cabinet, dit un historien parlementaire, voulut, dès le premier jour, compter ses forces et, en l'absence d'un discours du Trône qui lui permît de réclamer un vote de confiance à propos d'une adresse, il posa la question de confiance sur l'élection de M. Verhaegen à la présidence. — Mesure imprudente, car elle mettait le ministère à la merci d'un scrutin secret, qui donnait à toutes les rancunes le moyen de se produire sans affronter la responsabilité d'un vote public. Le résultat fut ce qu'il devait être (1). » M. Rogier s'étant retiré du pouvoir, M. H. de Brouckere devint, le 31 octobre, le chef d'une administration nouvelle dans laquelle M. Liedts conserva le portefeuille des finances.

Ce ministère de transition se signala par des actes importants : il conclut avec la France un nouveau traité de commerce; il accrut la force de l'armée nationale; il présida au mariage de l'héritier du Trône.

(1) *Histoire populaire du règne de Léopold Ier*, par L. Hymans, p. 289.

On lira encore avec intérêt la lettre par laquelle le roi Léopold I^er^ témoignait à M. de Brouckere et aux ministres qui l'avaient secondé sa satisfaction et sa gratitude.

« Vienne, le 17 mai 1853.

« Mon cher Ministre,

« Vous avez obtenu avec le Cabinet un triomphe qui doit vous rendre bien heureux et qui est pour moi la source de la plus grande satisfaction (1). Vous avez gagné une bataille parlementaire qui contribuera essentiellement à la sécurité de l'indépendance de la Belgique et qui a produit une immense et bien salutaire impression à l'étranger.

« Depuis 1848, la Belgique n'a posé aucun acte qui lui fasse plus d'honneur et qui soit mieux apprécié par l'étranger. Je m'empresse de vous communiquer un événement qui, je crois, donnera une sincère satisfaction au pays et au Cabinet. J'ai demandé la main de l'Archiduchesse Marie à S. M. l'Empereur d'Autriche

(1) La Chambre avait porté l'effectif de l'armée de quatre-vingt mille à cent mille hommes et voté à l'unanimité un budget de la guerre de 32 millions.

pour mon fils le Duc de Brabant et j'ai vu avec plaisir que cette demande a été accueillie de la manière la plus affectueuse et la plus bienveillante par l'Empereur et toute la famille Impériale.

« Le mariage pourrait avoir lieu, Dieu aidant, vers la fin du mois d'août. Veuillez remercier vos collègues en mon nom ; le cabinet connaît l'affection que je lui porte et qu'il a si bien justifiée, et vous personnellement, vous avez dirigé cette importante affaire avec le plus grand zèle et talent. Veuillez croire que je l'apprécie avec les sentiments les plus sincèrement affectueux.

« LÉOPOLD. »

M. Liedts, qui s'était activement associé aux efforts de ses collègues pour faire résoudre ce qu'on appelait la question de l'armée, défendit également avec succès le traité définitif conclu avec la France, le 27 février 1854. Selon le témoignage d'un publiciste, il rallia au projet du gouvernement la majorité dans les deux Chambres (¹).

(¹) Le ministère, qui avait pour chef M. H. de Brouckere, était, comme on l'a dit, une combinaison de transaction et

Lorsque le ministère se retira volontairement, le 30 mars 1855, M. Liedts reprit les fonctions de gouverneur du Brabant.

Il aurait voulu désormais se consacrer exclusivement aux intérêts de la province, et c'est pourquoi il refusa en 1856 la présidence du conseil d'administration du Crédit communal et industriel. Le Roi lui avait écrit le 4 juin :

« Mon cher Ministre,

« Je regrette d'apprendre que vous n'acceptez

de transition. « La négociation commerciale reprise avec la France ne tarda pas à aboutir. Le gage de la réconciliation fut la loi du 20 décembre 1852 sur les offenses commises par les voies de publicité envers les souverains étrangers. Cette loi, qui fut l'objet d'une forte opposition, modifiait, dans un sens restrictif, le régime de la presse, mais sans lui enlever aucune garantie essentielle, sans excéder la limite des nécessités internationales. Si c'était néanmoins une concession aux exigences d'un État étranger, les lois militaires des 8 et 9 juin 1853 eurent une signification toute contraire. Elles portèrent à 100,000 hommes la force de l'armée, à 32 millions le budget de la guerre... » *Histoire parlementaire depuis 1830,* par E. Banning, dans la *Patria belgica,* t. II, p. 496.

pas la présidence du conseil d'administration de la Société du crédit communal et industriel, et je viens vous exprimer mon *vif désir* de vous voir changer de résolution.

« La prudence que vous avez l'habitude d'apporter dans vos actes est pour moi, comme pour le pays, un sûr garant de la *sagesse* qui présidera à la direction de la Société.

« Si, contre toute attente, le cumul de ces fonctions, qui n'ont rien d'incompatible avec celles de gouverneur de province, altère votre santé, rien ne s'opposera à ce que vous vous démettiez de la présidence et conserviez simplement vos fonctions de gouverneur.

« Je saisis cette occasion de vous renouveler l'assurance des sentiments affectueux que je vous porte.

« LÉOPOLD. »

M. Liedts, qui ne s'était point rendu à ce désir si honorable pour lui, finit cependant par accepter plusieurs postes honorifiques. Il était déjà président du Conseil supérieur d'hygiène publique créé en 1849; il consentit à présider aussi le Conseil supérieur de commerce et d'industrie ainsi que le Comité consultatif institué en 1858 pour éluci-

der les questions de législation et d'administration générale [1]. De toutes parts on recherchait ses conseils habiles et prudents. Sa sagesse et son expérience faisaient de lui un médiateur [2].

(1) Les délibérations de ce petit conseil d'État attiraient M. Liedts; il y avait pour collègues deux jurisconsultes éminents, MM. Faider et Tielemans.

(2) A la fin de la séance de la Chambre des Représentants du 8 avril 1859, un conflit avait surgi entre M. Rogier, redevenu ministre de l'Intérieur depuis 1857, et M. Verhaegen, redevenu président de la Chambre. Le ministre ayant demandé la parole, au moment où l'on passait au vote, le président invoquant le règlement la lui avait refusée. Alors M. Rogier opposa au règlement l'article 88 de la Constitution qui permet aux ministres de se présenter au sein des Chambres et décide que la parole doit leur être accordée lorsqu'ils la demandent.

Après un vif débat, auquel prirent part MM. de Theux, Dolez, Devaux, Orts, Vervoort, etc., *l'incident* fut renvoyé au lendemain.

Le lendemain matin, M. Liedts recevait deux lettres :

« MON CHER LIEDTS,

« Je viens demander un conseil à votre amitié et à votre vieille expérience.

« Un incident grave a surgi hier entre le ministère et le président; l'*Indépendance* du matin en rend compte. — La

Comme gouverneur du Brabant, M. Liedts ne s'était pas seulement concilié les plus vives

discussion de cet incident continue aujourd'hui et je suis décidé à y prendre part.

« Dois-je quitter le fauteuil alors qu'il s'agit de soutenir les droits de la présidence ? Je l'aimerais mieux; je serais plus à l'aise.

« Mes vice-présidents ayant pris part à la discussion, je devrais prier le doyen d'âge de me remplacer.

« Un mot, S. V. P., et tout à vous.

« VERHAEGEN.

« 9 avril. »

« Bruxelles, le 9 avril 1859.

« MON CHER LIEDTS,

« Les journaux de ce matin vous auront fait connaître l'incident qui s'est produit hier à la fin de la séance de la Chambre. En votre double qualité d'ancien président et d'ancien ministre, vous vous trouvez dans une position parfaitement *équilibrée* pour vous prononcer dans la question, et il me serait bien agréable de connaître ce matin même de quelle manière vous l'envisagez.

« La portée de l'article 88 de la Constitution me paraît, quant à moi, hors de toute contestation.

« Je vous verrai avec plaisir ce matin avant onze heures.

« Votre dévoué,

« CH. ROGIER. »

Dans la séance du 9 avril, M. Verhaegen ne descendit

sympathies, il avait su acquérir une influence dont il y a peu d'exemples. Plus d'une manifestation de gratitude vint d'ailleurs récompenser les services de l'éminent administrateur [1].

pas du fauteuil pour rappeler assez longuement les précédents de l'*incident* qui était en discussion. Après les explications du président, la Chambre entendit successivement M. Dumortier, le ministre de l'Intérieur (M. Rogier), le ministre des Finances (M. Frère-Orban) et M. de Theux.

[1] La commune de Schaerbeek donna en 1859 le nom de *Liedts* à sa place principale. Il faut citer l'extrait ci-après du registre aux délibérations du conseil communal de Schaerbeek (séance du 5 août 1859) :

« M. De Greef, prenant la parole pour justifier sa proposition, dit entre autres : « Indépendamment de ces hautes « fonctions, de ces dignités trop élevées pour être analysées « au sein du conseil communal, nous ne devons pas oublier « que M. Liedts administre depuis quatorze ans la province « de Brabant et nous pouvons publiquement reconnaître les « services qu'il a rendus en cette qualité aux communes et « à leurs administrations.

« C'est à ce point de vue qu'un conseil communal peut « exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à « l'homme éminent qui dirige les intérêts de la province, c'est-à-dire les intérêts des nombreuses et belles com« munes qui la composent.

« L'administration inaugurée par l'honorable Gouver-

Homme d'État, ancien ministre, M. Liedts aimait le progrès, il était un actif auxiliaire de la réforme commerciale; il était à la fois économiste et philanthrope; en même temps qu'il cherchait à dégrever les matières premières, à rendre le transit libre, il organisait avec quelques amis le premier Congrès de bienfaisance. La présidence lui en avait été offerte; mais encore une fois il crut devoir décliner ce témoignage de déférence.

Comme président du Conseil supérieur de commerce et d'industrie, M. Liedts s'efforçait de seconder la haute et patriotique sollicitude de l'héritier du trône. On lira avec un vif intérêt la lettre suivante :

« neur, les *réformes utiles*, les *améliorations,* et la *simplification* introduites dans les rouages administratifs, l'ordre « et l'harmonie qui règnent dans tous les services, lui ont « conquis les ardentes sympathies des communes qui « n'ignorent point que M. Liedts s'est identifié avec leurs « besoins, que son grand souci est de satisfaire à leurs intérêts qu'il défend avec un zèle éclairé et une constante « sollicitude. »

« La proposition est adoptée à l'unanimité. »

La commune de Gosselies (Hainaut) a également donné le nom de *Liedts* à l'une de ses rues.

« MON CHER MONSIEUR LIEDTS,

« Je vous adresse, ci-joint, un exemplaire de mon dernier discours au Sénat [1].

« Le Conseil supérieur de commerce et d'industrie dont vous êtes le président sera amené à se prononcer sur nos vues.

« J'espère qu'il en conseillera l'adoption au gouvernement et je n'ai guère besoin de dire ici que je compte sur votre patriotique concours pour arriver à ce résultat.

« Je désire : 1° la création de maisons belges à l'étranger; 2° l'érection d'un plus grand nombre de consulats belges rétribués; 3° l'établissement de comptoirs belges d'après le système américain pratiqué dans l'île Formose; 4° enfin toute la facilité possible pour le port et le commerce d'Anvers.

« Il me semble que le Conseil, s'il approuve le but de mes efforts, devra indiquer au gouvernement les meilleurs moyens de réaliser ce que je propose.

« Sur ce, Monsieur le gouverneur, et en attendant le plaisir de causer avec vous de ces impor-

[1] Sur la Compagnie d'Ostende. (Séance du Sénat du 17 février 1860.)

tantes questions, je vous réitère ici l'assurance de mes sentiments de haute estime et de parfaite considération.

« Votre dévoué,

« LÉOPOLD, DUC DE BRABANT.

« Ce 19 février 1860. Bruxelles [1]. »

A son retour d'Espagne, en 1862, Son Altesse Royale écrivait au président du Conseil supérieur de commerce et d'industrie :

« Bruxelles, le 21 mai 1862.

« MON CHER MONSIEUR LIEDTS,

« ..... Je crois que la Société générale et tous ceux qui en Belgique s'occupent d'affaires feraient bien de consacrer quelque attention au marché espagnol, bien plus en vue de l'avenir que du présent. Il existe en Espagne de très-grandes richesses minérales; mais pour le moment leur exploitation est très-difficile. Les

[1] Dix-huit années après (juillet 1878), S. M. Léopold II, s'adressant à la ville de Verviers, disait :

« La prospérité d'une nation comme la nôtre dépend de son esprit d'entreprise ; et cet esprit est un facteur important de son développement industriel et commercial. »

voies de communication, les moyens de transport et les bras manquent.

« J'ai fait pendant mon voyage dans la Péninsule beaucoup de connaissances ; vous savez que si je puis, au moyen de mes relations, être utile au pays ou à mes compatriotes, c'est toujours avec plaisir que je ferai tout mon possible pour les aider à marcher en avant et à prospérer de toute façon. »

Nous allions oublier la mémorable négociation à laquelle M. Liedts fut également associé comme plénipotentiaire : le renouvellement du traité de commerce avec la France. L'historien parlementaire, que nous avons déjà cité, s'exprime en ces termes : « Par le traité qu'elle conclut avec l'Angleterre, le 23 janvier 1860, la France répudia le régime restrictif qui pesait depuis si longtemps sur ses destinées industrielles et réforma complétement son tarif de douanes. Nous avions nous-mêmes à renouveler nos relations commerciales avec nos voisins du midi. Le programme du gouvernement lui était tracé par la situation même. Saisir l'occasion d'un traité à conclure avec la France pour faire subir à notre tarif une révision complète ; par la conclusion d'un pareil acte faire participer le pays aux avantages dont les Anglais

BIBLIOTHÈQUE

venaient d'être mis en possession et aux ressources que leur industrie doit trouver sur un marché de 37,500,000 habitants, telle était la marche rationnelle à suivre. La réforme économique était dans les vœux du pays, du ministère et de la Chambre. Notre diplomatie entra en pourparlers avec le gouvernement impérial. Après six mois de longues négociations, fut signé le traité du 1er mai 1861 (1). »

La première conférence pour les négociations commerciales entre la France et la Belgique eut lieu le 11 décembre 1860, la quarante-deuxième et dernière, le 1er mai 1861 (2). La négociation fut extrêmement laborieuse; elle nécessita des études considérables et un travail

(1) *Histoire populaire du règne de Léopold Ier*, par L. HYMANS, p. 385.

(2) La conférence se composait :

FRANCE.

PLÉNIPOTENTIAIRES :

MM. Thouvenel, ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères, président de la conférence;

Rouher, ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

opiniâtre. La Belgique obtint, au surplus, tout ce qu'elle pouvait obtenir En présentant le

### Commissaires.

MM. Herbet, conseiller d'État, directeur au ministère des affaires étrangères ;
Alex. Declercq, ministre plénipotentiaire ;
Barbier, directeur général des douanes et des contributions indirectes ;
Ernest Baroche, conseiller d'État, directeur du commerce extérieur (remplacé ultérieurement par M. Ozenne);
Rougelot, administrateur des douanes.

## BELGIQUE.

### Plénipotentiaires.

MM. Firmin Rogier, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges ;
Charles Liedts, ministre d'État de Belgique.

### Commissaires.

MM. le Bon Beyens, conseiller de légation de S. M le Roi des Belges :
Van der Straeten, inspecteur au ministère des Finances de Belgique.

### Secrétaire de la Conférence.

M. Charles Gavard, attaché au ministère des affaires étrangères, à Paris.

traité à l'approbation de la législature, le ministre des affaires étrangères (M. le baron de Vrière) disait : « Nous ne vous présentons pas le nouveau traité comme une œuvre douanière sans imperfections ou comme une transaction fiscale sans charges, mais nous avons la conscience de n'avoir rien épargné pour sauvegarder les intérêts du pays, et nous espérons qu'il nous sera tenu compte des difficultés de notre tâche et de la valeur des résultats obtenus. Nous partageons les faveurs accordées par la France aux produits britanniques [1]. »

Le traité du 1er mai 1861 inaugurait une politique commerciale en même temps progressive et sage.

Bientôt le roi Léopold Ier devait, comme témoignage de haute satisfaction, conférer le titre de *baron* à l'homme d'État qui avait été associé à la plupart des actes les plus notables de son règne. De son côté, l'empereur Napoléon III envoya à M. Liedts, « comme témoignage d'estime personnelle », deux magnifiques vases de la manufacture de Sèvres.

M. Liedts se trouvait encore à Paris lorsque

[1] *Voir* le remarquable *Exposé des motifs* déposé à la Chambre des Représentants, le 2 mai 1861, p. 33.

le décès du comte Ferdinand de Meeus laissa vacantes les hautes fonctions de gouverneur de la *Société générale pour favoriser l'industrie nationale*. La nomination, d'après les statuts en vigueur, appartenait au Roi. M. Liedts fut désigné spontanément par Sa Majesté elle-même comme candidat à la succession de M. de Meeus. Le caractère intègre et droit de M. Liedts, son esprit éclairé, calme et studieux avaient conquis toute la confiance de Léopold Ier, qui était un des principaux actionnaires de la Société générale. Le cabinet ne fit aucune difficulté de se rendre aux désirs du Roi; il y trouva l'occasion de reconnaître les éminents services de M. Liedts dans les laborieuses négociations qui venaient de se terminer heureusement par la conclusion du traité du 1er mai. Un arrêté royal du 4 juin 1861 appela en conséquence M. Liedts aux fonctions de gouverneur de la Société générale (1).

Le gouverneur de cette puissante association financière n'est pas omnipotent. Six directeurs

(1) Il avait administré pendant seize ans la plus importante province du royaume. Comme témoignage de satisfaction et de gratitude, le Conseil provincial du Brabant lui offrit son buste en marbre, dont l'exécution avait été confiée à G. Geefs.

forment avec lui la *direction;* mais le gouverneur a la haute surveillance sur toutes les opérations de la Société; il préside les réunions de la direction, du conseil général et de l'assemblée générale. Sous la présidence de M. Liedts, la Société générale a su accroître encore et son importance et la confiance qu'elle n'a cessé de posséder. Grâce à la franche et complète publicité donnée à ses opérations par les rapports de l'administration, le crédit de la Société resta inébranlable, même dans les années les plus difficiles, comme 1862 et 1863. En 1865, les opérations de banque proprement dites reçoivent une plus grande extension; on institue les comptes de dépôt avec chèques et les dépôts volontaires des titres et valeurs [1]; la Société générale participe à des entreprises de construction de chemins de fer et fonde la Société belge de chemins de fer. En 1866, de nouvelles facilités sont données aux actionnaires de la Société générale. En 1867, la Compagnie immobilière, à laquelle Bruxelles doit de si grandes transfor-

[1] Le développement des dépôts fut rapide et remarquable. D'après le bilan arrêté au 31 décembre 1877, les comptes courants de dépôts en numéraire s'élevaient à 25,456,385 francs; les dépôts de titres et valeurs à fr. 40,782,978-28.

mations, passe sous le patronage de la Société et échappe ainsi à l'éventualité d'une liquidation. L'année suivante, on adopte en principe le système des banques patronnées, système qui est inauguré par la création de la Banque d'Anvers. Pendant la guerre franco-allemande, les statuts de la Société générale sont révisés; un arrêté royal du 3 décembre 1871 approuve les nouveaux statuts et la Société est prorogée dans sa durée pour une nouvelle période de trente ans. Désormais, le gouverneur, les directeurs, etc., sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. M. Liedts est alors maintenu dans ses fonctions pour un terme de six ans. On constate, à cette époque, que le crédit et la prospérité de la Société générale ont été croissant d'année en année. En 1872, les bénéfices réalisés furent les plus élevés que la Société eût atteints depuis sa fondation. En 1873, sont créées les banques patronnées de Verviers, de Hasselt et de Courtrai; l'année suivante, celles de Namur, de Louvain et de Malines. La crise industrielle qui sévit en 1875 et 1876 laisse encore intacte la haute position de la Société générale. Quand M. Liedts devint gouverneur, en 1861, la cote des actions

était de 2,450 francs; elles dépassent aujourd'hui 4,000.

Le mandat de M. Liedts expirait le 31 décembre 1877. Quoiqu'il aspirât au repos, il ne voulut pas quitter son poste pendant la crise industrielle. Il dut cependant faire un grand effort après la perte de la compagne de sa vie (1). Il prit enfin l'irrévocable résolution de renoncer à toutes fonctions, et il la fit connaître à la direction de la Société générale. Le rapport qui fut présenté à l'assemblée des actionnaires s'exprimait en ces termes : « M. le

(1) Mme Rose de Haen qu'il avait épousée à Anvers, le 8 mai 1838.

S. M. le Roi Léopold II adressa à M. Liedts la lettre suivante :

« Mon cher Baron,

« Je viens d'apprendre la grande perte que vous avez faite. La Reine et moi nous prenons bien part à votre affliction. Vous savez depuis des années quelle est la sincérité de mes sentiments pour vous et vous ne doutez pas de notre vive sympathie dans cette cruelle circonstance. Je prie Dieu qu'il vous accorde la force et le courage dont vous avez besoin pour supporter une si douloureuse épreuve. Croyez-moi toujours, cher Ministre, votre très-affectionné, dévoué et affligé

« Léopold. »

baron Liedts, qui consacrait depuis seize ans tous ses soins, tout son dévouement à la gestion de vos intérêts, avait, par sa lettre du 9 octobre dernier, informé la direction que l'état de sa santé ne lui permettait pas d'accepter le renouvellement de son mandat. L'assemblée a exprimé à M. Liedts les regrets que lui faisait éprouver sa retraite et lui a donné, par un vote unanime, un témoignage de gratitude pour les services qu'il a rendus à la Société générale dans l'exercice de ses importantes fonctions [1]. »

Amateur passionné de la botanique, M. Liedts voulait finir ses jours à la campagne, non loin d'Audenarde, sa ville natale.

Mais à peine avait-il renoncé à la vie active qu'il tomba malade, et le mal fit des progrès rapides. Le 21 mars 1878, le baron Liedts, entouré de ses enfants, mourait à Bruxelles.

Il était ministre d'État, décoré de la Croix de fer, grand cordon de l'ordre de Léopold, chevalier de première classe de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse, grand-croix de l'ordre du Lion

[1] Jusqu'en 1874 M. Liedts était resté membre et président du Comité de législation. L'année précédente, le ministre de l'Intérieur (M. Delcour) l'avait prié, au nom du gouvernement, de ne pas renoncer à ces fonctions et de conserver aussi la présidence du Conseil supérieur d'hygiène.

néerlandais, grand cordon de la Couronne de fer d'Autriche, grand officier de la Légion d'honneur, etc. Il avait rempli les plus hautes fonctions de l'État et s'était signalé par des services éminents. Toutefois il ne voulut pas laisser rappeler ce qui devait lui valoir un légitime hommage de la part de ceux qui avaient pu apprécier sa ferme intelligence et son patriotique dévouement; selon le vœu qu'il avait exprimé, aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe.

Tant de modestie est rare. Mais pourquoi laisserions-nous perdre le souvenir des services rendus au pays? Ces services sont en réalité le patrimoine de la génération qui a succédé à celle de 1830.

## EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE EUROPÉENNE

### DE C. MUQUARDT, HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR

(Bruxelles, Gand et Leipzig.)

## LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

PAR THÉODORE JUSTE

*Léopold Ier, roi des Belges,* d'après des documents inédits :
Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.
Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in-8° (1).

*Surlet de Chokier,* régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1839), 1 vol. in-8°.

*Le baron de Gerlache,* ancien président du Congrès national, etc., 1 vol. in-8°.

*Joseph Lebeau,* ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

*Sylvain Van de Weyer,* ministre d'État, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., d'après des documents inédits, 2 vol. in-8°.

*Le comte Le Hon,* ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

*Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella,* ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

*Le comte de Muelenaere,* ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

*Charles de Brouckere,* bourgmestre de Bruxelles, etc., 1 vol. in-8°.

*Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de*

(1) Traductions anglaise, allemande et flamande.

*l'État belge* (1830-1870), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

*Le comte Félix de Mérode*, membre du gouvernement provisoire, ministre d'État, représentant, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

*Lord Palmerston*, 1 vol. in-8°.

*Le baron Stockmar*, 1 vol. in-8°.

*Alexandre Gendebien*, membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

*Louis de Potter*, membre du gouvernement provisoire, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

*Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge*, d'après des documents inédits, 2e série, 1 vol. in-8°.

*Le baron Nothomb*, ministre d'État, etc., etc., 2 vol. in-8°.

*Le vicomte Charles Vilain XIIII*, ministre d'État, ancien membre du Congrès national et ancien ministre des affaires étrangères, 1 vol. in-8°.

*Notices biographiques*. (Jean-François Raikem. — Pierre Claes. — Hippolyte Vilain XIIII. — Antoine Barthélemy. — Jean-François Hennequin.) 1 vol. in-8°.

*Eugène Defacqz et Joseph Forgeur*, membres du Congrès national, 1 vol. in-8°.

**CHAQUE OUVRAGE SE VEND SÉPARÉMENT.**

---

**OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :**

*Histoire de Belgique*, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin du règne de Léopold Ier. 4e édition, 3 vol. gr. in-8°.

*Les Frontières de la Belgique*, 1 vol. in-12.

*Histoire des états généraux des Pays-Bas* (1465-1790), 2 vol. in-8°.

*Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la Révolution belge de* 1790, 3 vol. in-12. (Épuisé.)

*Souvenirs diplomatiques du XVIII*e *siècle. Le comte de Mercy-Argenteau* (1722-1794), 1 vol. in-12.

*Le Soulèvement de la Hollande en* 1813 *et la fondation du royaume des Pays-Bas, précédés d'une introduction sur le règne de Louis Bonaparte* (1806-1817), 1 vol. in-8°.

*La Révolution belge de* 1830, d'après des documents inédits, (1817-1830), 2 vol. in-8°.

*Histoire du Congrès national de Belgique ou de la Fondation de la monarchie belge,* 2 vol. in-8° [1].

---

## XVIe SIÈCLE.

*Les Pays-Bas sous Philippe II* (1555-1572), 2 vol. grand in-8°. (*Épuisé.*)

*Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole* (1572-1576), 2 vol. grand in-8°.

*Charles-Quint et Marguerite d'Autriche.* Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'empire (1477-1521), 1 vol. in-8°.

*Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie* (1505-1558), 2e édition, 1 vol. in-12 [2].

*Le Comte d'Egmont et le comte de Hornes* (1522-1568), d'après des documents authentiques et inédits, 1 vol. in-8°.

*Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde* (1538-1598), tirée des papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

*Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy,* 1 vol. in-12.

*Charles de Lannoy, vice-roi de Naples,* in-8°.

*Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en* 1632, d'après les papiers d'Etat, 1 vol. in-8°.

*Guillaume le Taciturne,* d'après sa correspondance et les papiers d'État, 1 vol. in-8°.

[1] Traduction allemande (Leipzig et Bruxelles, 1850, 1 vol.).
[2] Traduction hongroise (Pesth, 1866, 1 vol. in-12).

---

# LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

## APPRÉCIATIONS DIVERSES

### JOSEPH LEBEAU.

1 vol. in-8°.

« En appliquant son talent bien connu d'historien à rappeler les titres de Lebeau à notre reconnaissance, l'auteur n'a pas fait seulement un bon livre, il a fait aussi, ce qui n'est pas moins méritoire à nos yeux, acte de bon citoyen. » — *La Meuse.*

« En se renfermant dans le cadre d'une stricte biographie, l'auteur n'a diminué en rien l'importance historique de son livre ; les papiers manuscrits de M. Lebeau, d'autres documents inédits encore, lui ont permis de jeter du jour sur bon nombre de faits incomplétement connus jusqu'ici, de signaler même plusieurs incidents entièrement nouveaux... » — *Écho du Parlement.*

« M. Th. Juste a fait incontestablement une œuvre utile

en écrivant la vie de Joseph Lebeau, l'un des principaux fondateurs de la monarchie belge... Son livre renferme une foule de révélations intéressantes sur les hommes et les choses de la révolution et les premières années de la monarchie constitutionnelle. » — *Journal de Bruxelles.*

« Lebeau avait droit à quelque chose de plus qu'une simple notice : sa vie résume un chapitre entier de l'histoire d'un peuple, et ce chapitre, on eût pu jusqu'ici difficilement l'écrire. C'est pour avoir comblé cette lacune que le livre de M. Juste a droit à une mention toute particulière et qu'il doit prendre place dans toutes nos bibliothèques. » — *Journal de Liége.*

« En écrivant la biographie de M. Joseph Lebeau, en faisant la lumière autour de cette figure obscurcie par la passion des uns, oubliée par l'indifférence des autres, M. Th. Juste a rempli un pieux devoir ; il a fait une œuvre de bon citoyen... Grâce aux nombreux documents inédits mis à sa disposition, il a en même temps éclairé d'un jour tout nouveau certains événements de notre histoire contemporaine... » — *L'Impartial de Bruges.*

« Quand on songe que c'est sous son ministère que fut conclu le traité des dix-huit articles, si avantageux pour la Belgique, si la fortune de la guerre ne lui en eût ravi les fruits ; que c'est grâce à ses éloquentes sollicitations que le Congrès élut Léopold de Saxe-Cobourg..., on reconnaît que ce sage et intègre homme d'État mérite d'occuper la place que M. Juste lui a donnée au premier rang des fondateurs de la monarchie belge. — Ce livre se distingue par la

sobriété et la simplicité; et les documents inédits qu'il met au jour ajoutent beaucoup à son utilité et à son intérêt. » — *Journal de Gand.*

« On se rappelait à peine parmi nous les noms des hommes qui fondèrent un État et préservèrent l'Europe d'une guerre générale. Il faut donc savoir gré à M. Th. Juste d'avoir consacré ce livre à Joseph Lebeau. Un pareil homme était digne d'un travail complet, et cette tâche a été remplie avec succès par l'auteur. L'ouvrage est d'un haut intérêt pour l'histoire contemporaine : c'est à la fois la biographie d'un homme et le récit des luttes et du triomphe d'une nation. » — *The Athenæum.*

« M. Th. Juste pouvait mieux que personne donner une biographie fidèle de Joseph Lebeau, par suite des relations qu'il avait eues avec cet homme d'État, et de l'étude particulière qu'il avait faite du drame de 1830-1831 dans son *Histoire du Congrès national de Belgique.* » — *Allgemeine Zeitung* (d'Augsbourg).

« Il importe de ne pas oublier les hommes d'État qui, avec le roi Léopold, travaillèrent à la fondation et à l'affermissement de l'État belge. Avec raison M. Juste a placé à la tête de ceux-ci Joseph Lebeau. » — *Europa* (de Leipzig).

« En se servant des souvenirs de M. Lebeau, le biographe a donné plus d'importance encore à son œuvre et doté l'histoire belge d'un livre d'une haute valeur. » — *Literarisches Centralblatt.*

**SURLET DE CHOKIER.**

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste, grâce aux documents inédits qui ont été mis à sa disposition, a pu retracer avec une grande exactitude tous les actes du Régent et les mobiles qui les avaient dictés. Son livre présente, sur beaucoup de points, l'intérêt qu'auraient les mémoires mêmes du personnage dont il retrace la vie. » — *Journal de Liége.*

« M. Th. Juste a écrit l'histoire du Régent et nul mieux que lui n'était en position de remplir ce devoir pieux, puisqu'un concours de circonstances l'avait rendu possesseur des papiers de Surlet et notamment de sa correspondance intime. » — *Précurseur.*

« Le volume que nous annonçons, consacré modestement, en apparence, au récit d'une seule vie, contient en réalité le tableau de toute une période de la révolution qui nous a affranchis. De plus, il révèle des faits importants jusqu'ici inconnus ou mal appérciés ; il offre, dans tous les sens du mot, l'attrait piquant de la nouveauté. » — *La Meuse.*

« Tous les Belges qui aiment véritablement leur pays liront avec plaisir le livre de M. Th. Juste et seront reconnaissants envers l'auteur. » — *Écho de Liége.*

« M. Juste a eu le talent de faire aimer le caractère et de mettre en évidence les incontestables services de l'un des fondateurs de la monarchie nationale. » — *Journal de Bruxelles.*

« Le nom de Surlet de Chokier, régent de la Belgique en 1831, est presque oublié de notre génération ; néanmoins le livre de M. Th. Juste, écrit avec conscience, sympathie et autorité, est fait pour être lu ailleurs qu'en Belgique. » — *Bibliothèque universelle et Revue suisse.*

« C'est une attrayante peinture de ce personnage si remarquable et si intéressant. » — *Heidelberger Jahrbücher der Literatur.*

« Cette biographie éclaircit bien des points qui étaient restés obscurs dans l'histoire de la fondation du nouveau royaume de Belgique, et doit être considérée comme un document précieux. » — *Hamburgischen Correspondenten.*

« Un historien belge, connu par de beaux travaux sur l'histoire nationale, M. Théodore Juste, publie depuis quelque temps sous ce titre : *Les Fondateurs de la monarchie belge,* une intéressante série de portraits politiques Deux de ces portraits, ceux du régent de Belgique et du comte Le Hon, méritent plus particulièrement l'attention des lecteurs français. » — *L'Avenir national.*

### LE COMTE LE HON.

1 vol. in-8°.

« Ministre du Régent et de Léopold Ier près la cour des Tuileries, le comte Le Hon fut activement mêlé à toutes les négociations diplomatiques qui précédèrent l'élection du Roi, l'intervention française de 1831 et de 1832, la reconnaissance de la monarchie belge par l'Europe, et, enfin, le célèbre traité du 19 avril 1839. C'est là la partie vraiment historique du livre de M. Juste, et, nous devons le dire,

cette partie présente un intérêt soutenu et jette un jour nouveau sur plusieurs épisodes de notre histoire contemporaine. Outre un grand nombre de dépêches confidentielles et jusqu'ici inédites, nous y avons rencontré toute une collection de lettres autographes du roi Léopold Ier. » — *Journal de Bruxelles.*

« Au point de vue des révélations historiques, le nouveau livre de M. Juste est appelé à un grand et légitime succès. » — *Étoile belge.*

« L'ouvrage consacré au comte Le Hon n'a pas seulement une haute valeur pour la Belgique, mais il intéresse l'Europe entière par les données qu'il fournit sur l'établissement de la monarchie belge. » — *Historische Zeitschrift.*

« C'est une histoire diplomatique, précieuse par les révélations et les documents inédits qu'elle contient. » — *The Chronicle.*

**CHARLES DE BROUCKERE.**

1 vol. in-8°.

« C'est un portrait fidèle, quoique rapidement esquissé. Nous connaissons peu de biographies d'une lecture plus attrayante; mais aussi nous connaissons peu d'existences plus laborieuses, plus noblement employées que celle de Charles de Brouckere, peu de caractères plus sympathiques, malgré ses brusqueries et ses caprices, légers défauts qui faisaient d'autant mieux ressortir ses grandes qualités. » — *Indépendance belge.*

« Peu de carrières ont été aussi remplies que celle de Charles de Brouckere... La vie d'un tel homme est un

exemple et une leçon ; la notice que nous venons de lire nous paraît destinée à devenir un livre populaire. » — *Journal de Liége.*

« Le livre consacré à Charles de Brouckere vaut bien que l'on étudie la carrière de cet homme remarquable qui montra un talent également éminent dans les positions si diverses qu'il occupa successivement. » — *Schlesische Zeitung* (de Breslau).

**LE COMTE DE MUELENAERE.**

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste vient de publier le septième volume de ses études sur les *Fondateurs de la monarchie belge.* C'est la biographie du comte de Muelenaere, rédigée d'après des documents inédits. Ce volume présente, comme les précédents, un vif intérêt pour tous ceux qui s'occupent de notre histoire contemporaine. » — *Écho du Parlement.*

« M. Juste a très-habilement tiré parti des papiers inédits qui lui ont été communiqués par la famille de M. de Muelenaere. Les projets d'union douanière dont il a été question entre la France et la Belgique sous la monarchie de Juillet, et dont l'ancien ministre des affaires étrangères fut l'un des plus persévérants adversaires, tiennent une place importante dans ce nouvel écrit. » — *Indépendance belge.*

« Cette nouvelle page d'histoire est une œuvre utile et nationale. Elle jette une précieuse clarté sur les événements qui ont entouré la naissance et le développement de notre nationalité. Nous devons remercier M. Th. Juste d'avoir mis en lumière, avec l'autorité de son talent, tous les

détails de la belle et utile carrière du comte de Muelenaere. » — *Journal de Bruxelles*.

« M. Th. Juste vient de publier, dans sa galerie des *Fondateurs de la monarchie belge,* la biographie de M. le comte de Muelenaere, ministre d'État, ancien ministre, l'un des hommes politiques éminents du parti catholique, dont on a pu dire avec vérité que son nom vivrait dans la mémoire de ses contemporains et passerait à nos descendants, car ce nom a été mêlé à tous les grands événements qui ont consacré notre existence politique, et il figure avec éclat dans les plus belles pages de l'histoire de notre régénération. » — *Étoile belge.*

**LE LIEUTENANT GÉNÉRAL COMTE GOBLET D'ALVIELLA.**

1 vol. in-8°.

« M. Théodore Juste, le consciencieux biographe des *Fondateurs de la monarchie belge*, vient de consacrer une intéressante notice à la carrière militaire, politique et diplomatique de M. le lieutenant général Goblet, comte d'Alviella, ministre d'État. L'auteur a tiré parti d'un grand nombre de documents inédits. » — *Indépendance belge.*

« ... Ce volume renferme une assez longue série de documents inédits, qui jettent un jour nouveau sur les nombreuses et graves péripéties qui ont longtemps tenu en échec la constitution définitive de la Belgique... » — *Journal de Bruxelles.*

« ... La vie du général Goblet nous présente aussi des

luttes, des contrastes, des vicissitudes. Soldat fidèle et loyal, il semble d'abord hésiter entre un gouvernement qui a méconnu ses services, mais qui a reçu son serment, et son pays qui fait appel à son dévouement et à son activité; rallié comme malgré lui au nouvel ordre de choses, lui-même se révèle un homme nouveau. Cet ingénieur, que la révolution a trouvé occupé à construire des fortifications, se trouve être un habile diplomate, et il va à Londres chargé de la mission difficile de contrecarrer Talleyrand et de persuader Palmerston.

« Ces biographies sont écrites du style clair, simple, net, qui convient au genre. L'auteur est sobre de réflexions; il laisse parler les faits et les personnages eux-mêmes : il cite beaucoup. Grâce aux nombreux documents mis à sa disposition, lettres et papiers de famille, il a pu mettre dans tout son jour le rôle joué par chacun des hommes dont il retrace la vie. Bien des faits restés jusqu'à ce jour dans une certaine obscurité se trouvent ainsi éclaircis.... » — *Écho du Luxembourg*.

« M. Th. Juste vient d'ajouter à la galerie des *Fondateurs de la monarchie belge* un nouveau portrait qui a droit d'y figurer : c'est celui du lieutenant général comte Goblet.

« L'auteur rappelle la belle défense de Saint-Sébastien, qui fut pour le lieutenant du génie Goblet un beau titre de gloire et qui lui fit obtenir, à 23 ans, la croix de la Légion d'honneur; il rappelle la difficile et délicate négociation relative aux forteresses, confiée aux soins du général Goblet par le roi Léopold Ier, et si habilement menée et terminée; il expose avec concision, mais avec clarté, les motifs de la détermination hardie par laquelle, devenu

ministre des affaires étrangères, le général mit en demeure devant la conférence le cabinet de la Haye de s'expliquer sur ses intentions réelles à l'égard du traité du 15 novembre, et il parcourt les phases successives de la carrière bien remplie de l'homme d'État dont il raconte la vie et les actes politiques.

« M. Juste a pu enrichir sa relation de correspondances et autres papiers inédits qui jettent un jour nouveau sur les grandes affaires auxquelles M. Goblet a pris part, et joignent leur témoignage à celui des pièces authentiques sur les services qu'il a rendus au pays. » — *Moniteur belge.*

« ... Ambassadeur à Londres et à Lisbonne dans les moments les plus difficiles, ministre des affaires étrangères, chargé à plusieurs reprises de missions d'une extrême délicatesse, M. Goblet s'est montré en toutes circonstances homme de caractère, esprit élevé, digne et loyal agent du grand diplomate couronné dont il avait la confiance.... » — *Journal de Liége.*

**LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES.**

2 vol. in-8° (1).

« Cette biographie du roi Léopold Ier n'est pas un de ces panégyriques où l'on célèbre toutes les vertus et tous les

(1) *Leopold I, king of the Belgians*, authorized translation, by Robert Black, M. A. London, Sampson Low et Ce, 2 vol. in-8°.

*Leopold I, Köning der Belgier*, nach ungedruckten Quellen, etc., deutsch von Dr J.-J. Balmer-Rinck (Gotha, F.-A. Perthes), in-8°.

*Leven van Leopold I, eerste koning der Belgen*, naer het fransch van Th. Juste (Gent, W. Rogghé), in-8°.

mérites d'un monarque défunt. M. Th. Juste a voulu faire œuvre d'historien. Il a rassemblé les documents inédits, il est remonté aux sources pour ne rien ignorer de la carrière si longue et si remplie du roi Léopold I$^{er}$, et il nous a donné un récit riche en faits, où les jugements sont impartiaux, où les détails sont intéressants. » — *Indépendance belge.*

« Il eût été difficile de mieux exposer la carrière si brillante que Léopold a parcourue comme soldat, comme prince et comme roi... M. Th. Juste s'est montré, dans son livre, historien impartial et calme... C'est l'œuvre austère d'un patriote qui comprend sa mission et qui la remplit avec conscience, équité et modération. » — *Journal de Bruxelles.*

« Personne ne pourra écrire l'histoire de la Belgique indépendante, pendant le premier règne, sans puiser largement dans le livre de M. Th. Juste. » — *Journal de Gand.*

« La biographie de Léopold I$^{er}$ présente un résumé complet, clair et bien divisé, de cette première et glorieuse partie de notre histoire nationale. » — *Précurseur.*

« Les biographies des *Fondateurs* seront dans l'avenir le commentaire perpétuel le plus fidèle et le plus instructif de notre histoire pragmatique... Les meilleures qualités de l'historien brillent dans la biographie du fondateur de notre dynastie nationale, et quoiqu'il se soit attaché à peindre un homme plutôt qu'une époque, son récit et ses appréciations se distinguent ici par une ampleur et une portée peu communes. » — *Journal de Liége.*

« Récemment un historien belge, dont l'impartialité n'est

contestée par personne, vient de publier, d'après des documents inédits, une très-intéressante biographie du roi Léopold, qui nous permet de saisir l'ensemble de sa carrière... » — *Revue des Deux Mondes.*

« Nous avons sous les yeux la deuxième partie de l'intéressant travail de M. Th. Juste sur le roi Léopold Ier. Ce travail se distingue par les qualités qui ont rendu le nom de M. Th. Juste populaire en Belgique : sincérité, clarté, simplicité. La dextérité du prince à ménager et à s'attacher les puissances voisines, la prudence proverbiale dont il fit preuve dans les circonstances critiques où il se trouva engagé à l'intérieur et à l'extérieur, la bienveillante protection dont il couvrit toujours ses proches, sa fidélité inaltérable dans ses affections, tous ces principaux traits qui constituent la figure imposante de Léopold Ier, surnommé le *Nestor de l'Europe*, ont été reproduits par M. Juste avec une vérité et aussi avec une expression dévouée dont le lecteur belge lui saura gré. Un grand nombre de lettres authentiques, de dépêches, de pièces diplomatiques, etc., etc., qui ont été communiquées à M. Juste et qu'il a reproduites à la fin de son volume, donnent une plus-value à son étude. » — *Le Nord.*

« Sans tomber dans le ton du panégyrique, l'auteur a su, avec un chaleureux patriotisme, faire une peinture vivante du roi Léopold Ier ; se rendant l'interprète de la gratitude de son pays, il a rendu un légitime hommage au prince qui sut réaliser ces belles paroles : *Tant que je vivrai, je servirai de bouclier à la Belgique.* » — *Historische Zeitschrift.*

« Quoique l'auteur eût traité plus d'une fois avec succès

le développement récent de son pays, sa tâche n'était pas facile cette fois-ci. D'un côté, il ne devait pas blesser une nation qui pleurait encore un prince éminent; de l'autre, l'historien avait une trop haute idée de sa mission pour accorder des louanges faciles et banales. Les deux extrêmes sont évités avec le même tact. Ce qui donne en outre une valeur durable à cet ouvrage, c'est l'emploi judicieux et la communication de documents restés inconnus. » — *Literarisches Centralblatt.*

« L'auteur de tant d'ouvrages remarquables nous donne ici, d'après des sources authentiques, un exposé fidèle de la vie et des œuvres de Léopold Ier, le célèbre fondateur de la dynastie et de la liberté belges. » — *Österreichische militärische Zeitschrift.*

**Extraits des journaux anglais.**

« A readable biography of the wise and good King Leopold is certain to be read in England. The interest of this life, unlike that of so many sovereigns, is not merely historical. He acted a great part on a noble stage, and his name is in a measure associated with all the stirring events of this century. The introduction to this biography of Leopold is the most interesting portion of the book. It describes the King in his study and in his home, the simplicity of his tastes, the energy of his character, his capacity for har work, his love of science and general literature, which included a special inclination for novel reading, his delight in fine scenery, and his passion for exercise. » — *Daily News.*

« However frequently the late King of the Belgians was designated in his lifetime by the honourable title of the « Nestor of modern politics, » it wat never made so clearly apparent why he merited that title until this biography was written. It is indeed delightful to follow M. Juste as he traces the eventful career of this eminent personage from the time of his being a cadet of the noble family of Saxe-Coburg, through his earlier days, when he took a prominent part in that eventful war, of the miseries of which the present generation have very little cognizance or thought, during which he saw and conversed with Napoleon I, and Alexander of Russia, and attached himself to the one, whilst he repudiated the offer of promotion from the other; and how afterwards he became the husband of the Princess Charlotte, to find, after a few months of happiness not often enjoyed by mortal man, all his prospects blasted by her cruel and sudden death; for we seem to pass through those eventful circumstances as in some measure participating in them. But it is when M. Juste comes to record the causes of Leopold I, accepting the Crown of Belgium, and of the manner in which he raised that little kingdom to a pitch of unexpected prosperity and prominence which it never could have anticipated, *that the real value of this biography is perceived.* Having had the advantage of reading M. Juste's biography in the original French, no less than by means of Mr. Black's remarkably well-made translation, we are able to say that a more important contribution to historical literature has not for a long while been furnished, or one that will more positively demand and receive the claim of present and future standard reputation. » — *Bell's Weekly Messenger.*

« The author has shown considerable industry in the collection of correspondence, and has accomplished his task in an enthusiastic spirit. He, moreover, writes agreeably, and sometimes even eloquently; and he is so far impartial that he does not hesitate to record opinions adverse to his hero. M. Juste's book offers a sufficiently pleasant means of refreshing the memory, and of studying the character and career of a remarkable prince, who knew how to reap the full advantage of living in remarkable times. » — *Pall Mall Gazette.*

« This translation of the complete memoirs, by Mr. Black is executed, so far as a comparison of various corresponding passages in the two texts enables us to judge, with correctness, yet not without a graceful ease. This end is not often attained in translations so nearly verbal as this is: the book itself deserves to become popular in England. The subject is of interest, and the story is narrated without excess of either enthusiasm or depreciation. » — *Athenæum.*

« The interesting memoir of M. Juste gives us fresh details of the various complications and conflicting circumstances which affected the life of this popular sovereign. M. Juste is altogether a charming guide and companion. Much of the matter which M. Theodore Juste has collected is a new to us; and in giving us a thoroughly readable and interesting book, he has increased our admiration for a man whose name and fame must last, and whose glory will increase, as Belgium each year becomes the nearer and dearer friend of England. » — *The Examiner.*

« Circumscribed as are the limits of Belgium, its royal

founder, Leopold I, will ever occupy a foremost place among the distinguished worthies of his age. The rise of his fortunes and the development of his plans are the subjects of these volumes, for which the author has obtained his materials from original documents, or from credible and competent informants. The whole narrative is so perfectly in accord with our own observations and the universal testimony of Europe, that we read it with confidence and trust in it with satisfaction. » — *Morning Post.*

### SYLVAIN VAN DE WEYER.

2 vol. in-8°.

« A mesure que l'on s'éloigne du mouvement d'idées qui a donné naissance à la nationalité et à la constitution belges, il devient plus intéressant et plus utile d'étudier les hommes de cette époque à qui notre pays doit une période de prospérité et de développement régulier, presque sans exemple sur le continent européen.... Il faut donc savoir gré à M. Théodore Juste de continuer sa galerie des fondateurs de notre nationalité, en nous faisant encore connaître l'un des plus éminents d'entre eux.... Après Léopold I^er^, c'est à lui que la Belgique a dû cette inaltérable amitié de l'Angleterre, qui a toujours été notre principale sauvegarde. — M. Juste nous fait clairement voir l'œuvre diplomatique accomplie par M. Van de Weyer. Il publie à l'appui un grand nombre de lettres inédites du roi Léopold, de lord Palmerston et d'autres hommes d'État anglais. C'est plus qu'une simple biographie, ce sont des matériaux pour l'histoire générale. — M. Juste nous peint aussi dans l'éminent diplomate belge le bibliophile érudit, le spirituel écrivain, le fameux M. Du

Fan, le publiciste clairvoyant et le penseur qui sait donner à des réflexions pleines de sens la forme la plus fine, la plus juste et parfois la plus piquante. — Un seul fait suffira pour faire comprendre l'autorité dont l'envoyé belge jouissait à Londres. En 1840, il fut désigné par l'Angleterre et par le Portugal pour régler, par une décision arbitrale, les différends qui s'étaient élevés entre les deux pays, marque inouïe de confiance qu'on n'a jamais accordée qu'à des souverains. — On lira avec un réel intérêt, et non sans un certain orgueil patriotique, l'étude que M. Juste a consacrée au diplomate, à l'homme d'esprit dont la Belgique n'oubliera pas le dévouement et les services. » — E.-L. (*Journal de Liége.*)

« M. Théodore Juste vient de consacrer deux volumes in-8° à la biographie de M. Sylvain Van de Weyer. Les documents inédits qu'il lui a été permis de consulter donnent un vif intérêt à cette étude politique, une des plus importantes de celles que l'auteur a consacrées aux « fondateurs de la monarchie belge. » » — *Indépendance belge.*

« ... Avec une carrière aussi remplie sous tant de rapports que celle de M. Van de Weyer, M. Juste ne pouvait manquer de nous offrir une très-intéressante biographie. Ajoutons qu'il a su grouper les faits avec habileté et talent et qu'il les a retracés dans un style simple et clair. Ce qui donne en outre de la valeur au livre, ce sont les nombreuses citations et pièces inédites qu'on rencontre soit dans le texte, soit dans les appendices... » — *Revue de Belgique.*

« Nous n'analyserons pas les deux volumes de cette *Galerie*

qui viennent de paraître. Chacun sait que l'homme auquel ils sont consacrés, et qui, pour le dire en passant, n'a point dû demeurer des siècles sous terre pour être apprécié, est un des types politiques les plus élevés et les plus remarquables qu'ait produits notre Belgique moderne. Polémiste, orateur du barreau, orateur politique, bibliophile, homme de salon, diplomate, *landlord*, M. Van de Weyer a su toujours et partout mériter de monter au premier rang, et s'y maintenir. A vingt-trois ans, l'opinion publique l'avait déjà remarqué; à trente ans, il était un des hommes les plus influents de la révolution, et l'un des plus forts par son énergique modération. A trente et un ans, il devenait envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Léopold Ier à Londres. — Libéral, M. Van de Weyer eut la gloire et la force de rester, un des derniers, fidèle à ce grand parti de l'*union*, que les catholiques belges n'ont pas été les premiers à répudier, et qui, dans nos sociétés de transition, avait si bien vu que gouverner, c'est transiger, non avec les principes, mais avec les hommes et les faits. — Représentant à Londres de la pensée du pays et de la pensée de Léopold Ier, qui, depuis 1840 jusqu'à sa mort, fut un des plus vaillants et des plus influents champions de la paix européenne, M. Van de Weyer attacha son nom avec éclat à la naissance de notre jeune nationalité. A ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de dire que le livre de M. Juste contient des faits extrêmement curieux sur nos premiers rapports avec les puissances étrangères. Ces faits surprendront bien des personnes; mais qu'y faire? Décidément, la statue du général Belliard, en tant qu'elle symbolise l'intervention *désintéressée* de *Louis-Philippe* en notre faveur en 1830, chancelle fort sur son piédestal. Le gouvernement

de Juillet, tout en ayant l'air de nous *défendre,* avait une envie assez marquée de nous *prendre* et, sans le *veto* énergique de l'Angleterre, il se fût peut-être passé cette fantaisie. — Ajoutons, en terminant, que les éléments principaux de la biographie de M. Van de Weyer sont empruntés aux archives particulières de cet homme d'État, archives qui, jusqu'à ce jour, étaient restées fermées à tout le monde, et qui sont particulièrement riches en documents émanés de la plume de toutes les sommités de l'Europe contemporaine. C'est là un fait qui donne aux volumes dont nous parlons une importance qui n'échappera à personne. » — E. P. (*Revue catholique,* 15 juillet 1871.)

« ... Enough for us that this Life of Sylvain Van de Weyer abounds in interesting matter — literary, social, and political; doing ample credit to M. Juste's discrimination, literary ability, and research... Rarely, very rarely, does it come to pass that the entire career of so eminent and active a man can be laid bare before the world in his lifetime — safely, fearlessly, and thruthfully — without reticence and without offence. » — *The Times.*

« Under the title of « The Founders of the Belgian monarchy » M. Théodore Juste has written one interesting series of biographies of the principal statesmen and diplomatists who cooperated in an enterprise which was more difficult and more perilous than, after forty years of success and prosperity, the present generation would readily suppose... Of these men, the one who forms the subject of the ninth of M. Juste's biographies has especial claims upon the regard of Englishmen; indeed, by long

residence among us, by family alliance, and by a peculiar and quite exceptional position as the representative of the Court most nearly allied to our own, and the most intimate and confidential adviser of his Sovereign, M. Van de Weyer has, for the best portion of a public life concerned with the highest cares and responsibilities, made England something more than his second country... » — *The Saturday Review.*

**LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.**

1 vol. in-8°.

« ... M. Juste a voulu tracer de cette belle et sympathique figure un portrait digne, vrai et complet. Il n'a omis aucun renseignement ni négligé aucun détail. Aussi son œuvre est-elle une des meilleures et des plus intéressantes parmi celles qu'il a consacrées à la mémoire des fondateurs de la monarchie belge. » — *Journal de Bruxelles.*

« ... On trouvera dans cette biographie une foule de renseignements curieux sur l'histoire nationale contemporaine : ils sont comme toujours puisés à ces sources inédites et notamment à ces correspondances intimes que M. Juste a le talent et le bonheur de se procurer. » —*Revue catholique.*

**LORD PALMERSTON.**

1 vol. in-8°.

« ... M. Juste s'est occupé surtout de représenter lord Palmerston dans ses rapports avec la constitution et le maintien de l'État belge, et a complété par d'autres communications les notions historiques dues au célèbre biographe du grand ministre anglais. » — *Journal de Liége.*

## LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELEG,

PAR THÉODORE JUSTE.

**Léopold Ier**, roi des Belges, d'après des documents inédits :
Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.
Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in-8°.

**Surlet de Chokier**, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

**Le baron de Gerlache**, ancien président du Congrès national, etc., 1 v. in-8°.

**Joseph Lebeau**, ministre d'État, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

**Sylvain Van de Weyer**, ministre d'État, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., d'après des documents inédits, 2 vol. in-8°.

**Le comte Le Hon**, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

**Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella**, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

**Le comte de Muelenaere**, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

**Charles de Brouckere**, bourgmestre de Bruxelles, etc., 1 vol. in-8°.

**Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge** (1830-1870), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

**Le comte Félix de Mérode**, membre du gouvernement provisoire, ministre d'État, représentant, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

**Lord Palmerston**, 1 vol. in-8°.

**Le baron Stockmar**, 1 vol. in-8°.

**Alexandre Gendebien**, membre du gouvernement provisoire et du Congrès national, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

**Louis De Potter**, membre du gouvernement provisoire, d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

**Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge**, d'après des documents inédits, 2e série, 1 vol. in-8°.

**Le baron Nothomb**, ministre d'État, etc., etc., 2 vol. in-8°.

**Le vicomte Charles Vilain XIIII**, ministre d'État, ancien membre du Congrès national et ancien ministre des affaires étrangères, 1 vol. in-8°.

**Notices biographiques**. (Jean-François Raikem. — Pierre Claes. — Hippolyte Vilain XIIII. — Antoine Barthélemy. — Jean-François Hennequin.) 1 v. in-8°.

**Eugène Defacqz et Joseph Forgeur**, membres du Congrès national, 1 vol. in-8°.

**Le baron Liedts**, membre du Congrès national, ministre d'État, etc., 1 vol. in-8°.

---

SOUS PRESSE :

**Charles Rogier**, ancien membre du gouvernement provisoire, ministre d'État, etc.

BRUXELLES. — FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCC. D'EM. DEVROYE.